

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2023061

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/03/2023

Objet : CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE L ASSOCIATION VELOTOUR ET LE SDIS 31

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 29/03/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2023-061 Convention collaboration association VELOTOUR SDIS 31.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2023-061.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20230320-2023061-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/03/2023

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

### SÉANCE DU 20 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, au jour du vingt mars à quatorze heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 10 mars 2023.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

**Étaient excusés :** POUMIROL Émilienne

**OBJET :** **Convention de collaboration entre l'association VELOTOUR et le SDIS 31**

Le projet de convention de participation a pour objet de déterminer les modalités pratiques de cette coopération entre l'association VÉLOTOUR et le SDIS 31.

Le dimanche 16 avril 2023, une randonnée cyclique est organisée par l'association VÉLOTOUR, cette dernière sollicite l'utilisation de la cour du CIS afin de présenter des engins de secours.

Le nombre de participants est estimé à 5 000 personnes.

Le SDIS 31 présente les matériels en fonction de l'activité opérationnelle.

Il vous est demandé d'approuver le projet de convention et d'autoriser le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

**ENTENDU** le rapport de Cgl Sébastien VERGÉ,

**APRÈS** en avoir délibéré,  
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**APPROUVENT** le projet de convention;

**AUTORISENT** le président du conseil d'administration à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,



Gilbert HÉBRARD

**29 MARS 2023**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.